



www.genfit.com



Communiqué de Presse 2014

Press Release

LANCLEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT MAXIMUM DE 5 M€ AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Lille (France), le 7 janvier 2014 -- GENFIT (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments annonce le lancement d'une émission de 622.479 actions ordinaires (pouvant être portée à un maximum de 715.850 actions) au prix de 6,98 € euro par action, représentant une décote de 20,8% par rapport à la moyenne des cours de clôture des 10 dernières séances de bourse précédant la décision de lancement de l'opération par le Directoire.

Contexte et objet de l'opération

Depuis sa création en 1999, GENFIT a pour vocation de développer et d'apporter aux patients des solutions thérapeutiques et diagnostiques innovantes pour la prévention et le traitement des maladies cardio-métaboliques et de leurs complications.

Ces solutions sont soit développées en partenariat avec de grands laboratoires pharmaceutiques dans le cadre d'alliances de co-recherche – les résultats liés à ces co-développements appartiennent alors pour l'essentiel aux partenaires en échange de revenus et de paiements d'étapes pour la Société – soit développées par la Société dans le cadre de programmes de recherches propriétaires strictement internes dont les résultats et les droits d'exploitation appartiennent exclusivement à la Société.

Le portefeuille de programmes de recherche et de développement propriétaires de la Société est aujourd'hui composé de produits à des niveaux d'avancement variés allant de la phase exploratoire à la phase II des essais cliniques chez l'Homme. Il inclut notamment :

- GFT505, candidat médicament propriétaire le plus avancé, découvert et développé par Genfit, qui est actuellement en essais cliniques de phase IIb chez des patients obèses et diabétiques (pour l'essentiel) souffrant d'hépatite stéatosique ou NASH (Non-Alcoholic Steato-Hepatitis);
- Le programme TGFTX1, pour lequel GENFIT dispose de preuves de concept précliniques dans le domaine de l'inflammation et a identifié une nouvelle famille de composés propriétaires pour le traitement des maladies auto-immunes ;
- Le programme TGFTX3, dans le cadre duquel GENFIT a démontré l'activité thérapeutique de nouveaux composés propriétaires dans des modèles In Vivo de Diabète grâce à leur action sur le métabolisme du glucose ;
- Deux programmes de biomarqueurs, dans le Diabète de type II d'une part (BMGFT02), et dans la NASH d'autre part (BMGFT03).

La Société a réalisé en avril 2013 un placement privé de plus de 14 millions d'euros lui permettant d'assurer le financement de l'essai pivotal de Phase IIb en cours de GFT505 dans la NASH (dont les résultats sont attendus à la fin de l'année 2014); phase IIb à l'issue de laquelle la Société devrait, au plus tard, céder ses droits d'exploitation du composé.

Conformément à l'annonce faite à l'issue de ce placement privé, et en application des délégations de compétences accordées depuis au Directoire par l'Assemblée Générale de la Société du 26 juin 2013, la Société lance désormais une augmentation de capital ouverte à tous les actionnaires leur permettant de participer, par l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, à une levée de fonds complémentaire jusqu'à concurrence de 5 millions d'euros.

Les fonds levés seront utilisés notamment pour maximiser la valeur de transaction de GFT505 en accélérant les recherches visant à conforter un potentiel thérapeutique du composé étendu au traitement des fibroses du foie d'une part et d'autre part en renforçant les moyens dédiés au programme de biomarqueur dans la NASH (BMGFT03).

Pour davantage de précisions, les investisseurs sont invités à consulter les développements consacrés à la situation et à l'activité de la Société (en ce compris les évènements post-clôture) contenus dans son rapport semestriel et financier au 30 juin 2013 (consultable sur le site de la Société sous la page <http://genfit.com/fr/investisseurs/key-facts-figures/index.html>).

L'attention des investisseurs est également attirée sur deux éléments majeurs d'actualisation de ce rapport dans la mesure où ils concernent GFT505, le candidat médicamenteux propriétaire le plus avancé et donc l'actif le plus important de la Société et dans la mesure où les fonds levés seront en partie utilisés pour renforcer son développement :

- le Data Safety Monitoring Board, comité international indépendant mis en place dans le cadre de l'essai pivotal de phase IIb de GFT505 dans la NASH, a recommandé de poursuivre l'essai sans réserve et sans amendement à son protocole après avoir analysé l'ensemble des données de sécurité des patients ayant été traités pendant plus de six mois avec GFT505 à la dose de 80mg/jour (communiqué de presse de la société du 25 octobre 2013 consultable sur la page internet <http://genfit.com/fr/media/press-room/index.html>);
- suite à cette recommandation, la deuxième phase de recrutement des patients de l'essai de phase IIb nécessaire à l'administration de GFT505 à la dose de 120mg/jour a démarré et 136 patients complémentaires ont été randomisés. Le recrutement de l'essai est donc terminé. (communiqué de presse de la société du 22 novembre 2013 consultable sur la page internet <http://genfit.com/fr/media/press-room/index.html>)

Jean-François MOUNEY, Président du Directoire de GENFIT et Président de Biotech Avenir, actionnaire de référence de la Société a fait le commentaire suivant : « *Après le placement privé du mois d'avril, nous avions annoncé à nos actionnaires individuels, auxquels cette opération avec maintien du DPS est prioritairement destinée, que nous souhaitions, pour la première fois depuis l'introduction en bourse de la Société, leur donner la possibilité d'accompagner nos développements en participant à une prochaine augmentation de capital dans des conditions similaires de décote à celles de ce placement privé. C'est chose faite avec le lancement de cette opération qui, pour ceux qui ne souhaiteraient pas y participer, aura un impact dilutif très limité. Biotech Avenir, actionnaire de référence regroupant notamment les fondateurs, dirigeants et cadres de la Société, a choisi d'accompagner cette opération en la couvrant à hauteur de 75%, sans toutefois y participer par l'exercice de ses droits préférentiels de souscription. Cette couverture serait seulement mise en œuvre en cas de souscriptions n'atteignant pas ce seuil de 75%.* »

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un prospectus visé par l'AMF, le montant de l'offre étant compris entre 100.000 € et 5.000.000 € et portant sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la Société.

Nature de l'opération

L'opération de levée de fonds annoncée prend la forme d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Les actionnaires bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription tant à titre irréductible, qu'à titre réductible.

Caractéristiques de l'émission

Produit brut de l'émission

4.344.903,42 euros correspondant aux 622.479 actions nouvelles proposées à la souscription, pouvant être porté à 4.996.633,00 euros en cas d'augmentation de 15 % du nombre d'actions nouvelles suite à l'exercice intégral de la faculté d'extension, soit un nombre maximum d'actions de 715.850 (si la demande d'actions nouvelles à titre réductible le permet).

Faculté d'extension

En cas de sur-souscription, le nombre d'actions nouvelles proposées à la souscription pourra être augmenté de 93.371 actions en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension. Conformément à la position de l'AMF, cette extension sera utilisée pour servir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et les cessionnaires de leur DPS.

Prix de souscription par action

6,98 euro par action nouvelle, à comparer au cours de clôture le 31 décembre 2013 de 8,92 euro, représentant par rapport à ce dernier une décote de 21,7%, et à rapporter à la moyenne des dix dernières séances de bourse précédant la décision de lancement par le Directoire (soit du 16 au 31 décembre 2013) s'établissant à 8,81 euro, faisant apparaître une décote par rapport à celle-ci de 20,8%.

Droit préférentiel de souscription

L'émission sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à raison de 1 action nouvelle pour 33 actions existantes, d'une valeur nominale de vingt-cinq centimes chacune.

Cadre juridique de l'opération

Décision du Directoire

En vertu des autorisations qui lui ont été conférées aux termes des 14ème et 15ème résolutions votées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 juin 2013 (http://genfit.com/fileadmin/images/images/financial/2013.06.26_Resultat_des_votes_AGM_GENFIT.pdf), le directoire de GENFIT, lors de sa séance du 2 janvier 2014, a décidé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission de 622.479 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune à un prix de 6,98 euro, correspondant à une augmentation de capital d'un montant, prime d'émission comprise, de 4.344.903,42 euros. Le nombre d'actions émises est susceptible d'être porté à un nombre maximal de 715.850 actions en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension, entraînant une augmentation de capital d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de 4.996.633 euros.

Au vu du résultat à l'issue de la période de souscription, le nombre d'actions nouvelles à émettre sera arrêté par le directoire de la Société le 3 février 2014, après usage, le cas échéant, de la faculté d'extension susvisée.

Calendrier prévisionnel de l'opération

Jeudi 2 janvier 2014	Directoire ayant décidé des modalités de l'émission
Mardi 7 janvier 2014	Diffusion du présent communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'opération
Mercredi 8 janvier 2014	Diffusion par Nyse Euronext Paris d'un avis relatif à l'opération Publication de l'avis d'émission au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
Jeudi 9 janvier 2014	Ouverture de la période de souscription
Jeudi 23 janvier 2014	Début de la cotation des droits préférentiels de souscription
	Clôture de la période de souscription et fin de cotation des droits préférentiels de souscription

Mardi 4 février 2014

Publication de l'avis de résultat Nyse Euronext

Publication d'un communiqué de presse de résultat des souscriptions

Vendredi 7 février 2014

Règlement livraison des actions nouvelles

Lundi 10 février 2014

Cotation des actions nouvelles sur Alternext Paris de Nyse Euronext
(« **Alternext** »)

Cotation du droit préférentiel de souscription (DPS)

A chaque action GENFIT est attaché un droit préférentiel de souscription (ci-après le « **DPS** »). Le détachement du DPS interviendra la veille de l'ouverture de la période de souscription, après clôture de la séance de bourse. Le DPS sera coté sur Alternext en continu du 9 janvier 2014 au 23 janvier 2014 inclus sous le code ISIN : FR0011680024.

Engagements et intentions de souscription

Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance de la Société, à l'exception de Finorpa qui a indiqué souhaiter exercer ses droits préférentiels de souscription, ont exprimé leur intention de ne pas participer à l'opération. Ces actionnaires se réservent la possibilité de céder leur DPS, sur le marché ou hors marché, ou d'y renoncer. Notamment, Biotech Avenir SAS a indiqué à la Société qu'elle ne fera pas exercice de ses DPS, mais qu'elle s'engage à couvrir l'émission à hauteur de 75% de son montant comme il est dit ci-dessous.

Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

L'actionnaire Biotech Avenir, détenteur de 2.974.574 actions, soit 14,5% du capital à la date du présent communiqué, s'est engagé à couvrir l'opération à hauteur de 75% de son montant pour permettre sa réalisation, en cas de demandes de souscriptions insuffisantes.

Cet engagement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

Nombre de titres émis et pourcentage de dilution susceptible de résulter de l'émission

Nombre d'actions nouvelles à émettre

622.479 actions représentant 2,94% du capital et des droits de vote après augmentation de capital. Ce nombre d'actions est susceptible d'être porté à 715.850 en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension après clôture de la période de souscription, représentant 3,37% du capital et des droits de vote après augmentation de capital.

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action

	Quote-part des capitaux propres consolidés (1)
Avant émission des actions nouvelles	0,90 €
Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la clause d'extension)	1,08 €
Après émission limitée à 75%	1,03 €
Après émission des actions nouvelles et exercice de la faculté d'extension	1,10 €

(1) sur la base des comptes semestriels arrêtés à la date du 30 juin 2013.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire (pour l'actionnaire qui ne souscrit pas)

	Participation de l'actionnaire
Avant émission des actions nouvelles	1,00%
Après émission des actions nouvelles (hors exercice de la clause d'extension)	0,97%
Après émission limitée à 75%	0,98%
Après émission des actions nouvelles et exercice de la clause d'extension	0,97%

A la date du présent communiqué, il n'existe plus aucune obligation convertible en actions de la Société en circulation. La Société a par ailleurs indiqué qu'elle ne demandera pas l'exercice du dernier BEOCA 2012 encore en vigueur (communiqué de presse du 26 juin 2013 consultable sur le site de la Société sous la page <http://genfit.com/fr/media/press-room/index.html>). Il n'existe aucune autre valeur mobilière donnant accès au capital de la Société.

La dilution de l'actionnaire qui ne participe pas à l'opération ressortira ainsi à 2,94% en cas d'émission à 100% du montant initial et à 3,37% en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension. Dans ce dernier cas, la dilution de l'actionnaire qui ne souscrit qu'à hauteur de ses DPS s'établira à 0,44%.

Comment souscrire ?

Selon que vous êtes actionnaire de GENFIT ou pas, à la date du 8 janvier 2014 après clôture de bourse (date de détachement des DPS), la marche à suivre est la suivante :

1. Vous êtes actionnaire de la société

Vous disposez de droits préférentiels de souscription (DPS) attachés à vos actions GENFIT (chaque action ancienne donnant droit à un DPS), qui vous permettent de souscrire en priorité aux actions nouvelles en appliquant le rapport 1 action nouvelle pour 33 DPS. Vous allez recevoir une information de l'opération sur titres en cours par l'intermédiaire financier en charge de votre compte titres.

- Soit vous disposez d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via vos DPS à un nombre entier d'actions nouvelles (par exemple, si vous disposez de 33 actions, vous pourrez souscrire par priorité à 1 action nouvelle),
- Soit vous ne disposez pas d'un nombre exact d'actions anciennes permettant d'obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, vous pourrez dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre, à la hausse ou la baisse, le rapport conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles (1 action nouvelle pour 33 DPS), en donnant l'instruction à votre intermédiaire financier en charge de votre compte titres.

En plus des souscriptions effectuées au moyen des DPS dont vous disposez à titre irréductible (souscriptions dites « à titre irréductible »), vous pouvez aussi souscrire au nombre d'actions supplémentaires que vous souhaitez à titre réductible (souscriptions dites « à titre réductible ») jusqu'au 23 janvier 2014 en faisant parvenir votre demande auprès de votre intermédiaire financier habilité. Les souscriptions à titre réductible seront servies au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui des souscriptions à titre irréductible et dans la limite des demandes. Votre demande de souscription à titre réductible fera ainsi l'objet d'une réduction en cas de demande globale excédentaire par rapport à l'offre arrêtée par le Directoire. En outre, si les souscriptions à titre irréductible devaient couvrir 100% du montant initial de l'émission, les souscriptions à titre réductible ne pourraient être servies que sous réserve que le Directoire décide d'exercer la faculté d'extension de l'émission. Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

2. Vous n'êtes pas actionnaire de la société

Vous pouvez souscrire en faisant l'acquisition en bourse de droits préférentiels de souscriptions (DPS) du 9 au 23 janvier 2014, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge de votre compte titres et en exerçant, au plus tard le 23 janvier 2014, vos DPS auprès de ce dernier. Le code ISIN des DPS est FR0011680024.

Restrictions à l'offre

L'offre est ouverte en France uniquement. Notamment, l'offre n'est pas ouverte aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

En particulier, les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en application du US Securities Act de 1933, tel qu'en vigueur, ou de toute réglementation sur les valeurs mobilières d'un Etat américain. Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles de la Société ne peuvent pas et ne pourront être offerts, vendus, acquis ou exercés aux Etats-Unis d'Amérique, sauf leur enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel qu'en vigueur et, le cas échéant, de toute autre réglementation sur les valeurs mobilières d'un Etat américain applicable, ou en conformité avec les conditions et prescriptions d'une exemption à ces obligations d'enregistrement.

Centralisation des souscriptions

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services – 32 rue du Champ de Tir, BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3, jusqu'au 23 janvier 2014.

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues par les intermédiaires financiers teneurs de comptes, jusqu'au 23 janvier 2014.

Les souscriptions d'actions seront centralisées par BNP PARIBAS Securities Services – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par BNP PARIBAS Securities Services.

Cotation des actions nouvelles

Cotation prévue le 10 février 2014.

Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions existantes à compter de leur cotation – **code ISIN FR0004163111**.

Facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des DPS se développera ; les DPS pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions existantes de la Société ; les titulaires de DPS qui ne souhaiteraient pas les exercer pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché ou les céder à des conditions non satisfaisantes.

S'il ne souscrit pas à la présente émission, un actionnaire verra sa participation en capital et en droits de vote subir une dilution ; s'il choisit de vendre ses DPS, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution ; en cas d'exercice de la faculté d'extension, l'actionnaire qui n'aurait souscrit qu'à titre irréductible verrait sa participation dans le capital de la Société diluée.

Le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer significativement, de même que sa volatilité et leur liquidité, notamment à raison de fluctuations de marché ou en réaction à différents facteurs, parmi lesquels les facteurs de risque figurant dans le rapport semestriels au 30 juin 2013 visés à la section suivante ; des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché pendant ou après la période de souscription, de même que des ventes de DPS pendant la période de souscription, qui auraient un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou des DPS ; aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le cours des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS ; si cette baisse devait intervenir après l'exercice des DPS par leurs titulaires, ceux-ci subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions.

Les actions de la Société et les DPS n'ont pas vocation à être cotés sur un marché réglementé et les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés.

En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteignent 75% du montant de l'émission initialement prévue; également, l'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin ; en cas de non réalisation de l'opération, les investisseurs ayant acquis des DPS auraient acquis des droits qui, *in fine*, seraient devenus sans objet et réaliseraient une perte égale au prix de leur acquisition (le montant de leur souscription leur serait toutefois restitué). Il est toutefois rappelé que la présente émission fait l'objet d'un engagement de couverture par Biotech Avenir à hauteur de 75% de son montant afin de permettre sa réalisation.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le rapport afférent aux comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2013 consultable sur le site de la Société sous la page <http://genfit.com/fr/investisseurs/key-facts-figures/index.html>.

Les facteurs de risque présentés dans le rapport afférent aux comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2013 sont identiques à la date du présent communiqué.

Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège de la Société.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations. Toutes les communications sont présentées sur son site www.genfit.com. Les actionnaires sont invités, en outre, à prendre connaissance de l'avis d'émission relatif à l'opération devant paraître le mercredi 8 janvier 2014 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Prochaine publication

Communiqué de résultat de la présente émission : 4 février 2014

Conseil de la Société

Allegra Finance

À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques aux besoins considérables, liés principalement aux désordres cardiométaboliques (pré-diabète/diabète, athérosclérose, dyslipidémies, maladies inflammatoires...). A travers un ensemble d'approches complémentaires orientées sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement, et avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie parmi lesquels Sanofi, GENFIT s'attaque à ces enjeux de santé publique et cherche à répondre efficacement à ces besoins médicaux largement insatisfaits.

GENFIT dispose d'un portefeuille de candidats médicaments présents à différents stades d'avancement dont le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase IIb.

Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte environ 80 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111). www.genfit.com

Contacts :

GENFIT

Jean-François Mouney - Président du Directoire - Tél. +333 2016 4000

MILESTONES – Relation Presse

Bruno Arabian Tél. +331 7544 8740 / +336 8788 4726 - barabian@milestones.fr